



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 JANVIER 2019

Présents : Jacques BARTHES, Eloïse ZAFRA, Guy POUS, Marie BORRUSO, Raymond CALVET, Eliane FOURCADE, Raynald VILLAIN, Laurence ROUSSELIN, Nathaniel PACHET
Absents : Arnaud BISSIERE, Jean-Michel CASES,
Procurations : /
Secrétaire de séance : Eliane FOURCADE

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 04 décembre 2018

- Ouverture du quart des crédits - budget communal
- Annulation de la délibération autorisant l'extension du parc éolien suite à une incompréhension

Questions diverses

- Présentation du projet d'extension du parc éolien

Approbation du Conseil Municipal du 04 décembre 2018 : à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- convention fibre optique
- demande de subvention pour la réparation du conduit de refoulement du forage
- Décision modificative n°08 - budget principal 2018

Ouverture du quart des crédits

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que les articles L.1612-1 et L.1612-20 du code général des collectivités Territoriales précisent que dans l'hypothèse où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'organe délibérant est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'organe délibérant peut engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire précise que la présente délibération donnera lieu à l'inscription de toutes les dépenses mandatées au budget 2019 et **demande** au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'application des dispositions rappelées ci-dessus pour faciliter la gestion de la comptabilité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent comme défini ci-dessus,

DIT que toutes les dépenses mandatées seront inscrites au budget 2019,

| Affectation | Programme | Crédits pour dépenses d'investissement inscrits en 2017 hors crédits afférents au remboursement de la dette | Dépenses pouvant être mandatées, liquidées avant le vote du budget primitif 2018 |
|-------------|--------------------------|---|--|
| Chapitre 23 | 201701 - Rénovation gîte | 95 040.00 € | 23 760.00 € |

Annulation de la délibération autorisant l'extension du parc éolien suite à une incompréhension

Vu la délibération n°51.240 en date du 13 novembre 2018 autorisant l'extension du parc éolien de Lesquerde approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés,

Considérant que certains membres du conseil municipal souhaitent annuler cette délibération dans l'attente d'informations complémentaires du Groupe VALECO,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide,

- **D'annuler** la délibération n° 51.240 en date du 13 novembre 2018 autorisant l'extension du parc éolien de Lesquerde.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour avertir le Groupe VALECO de cette délibération

Convention fibre optique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet du Conseil Départemental des PO concernant la pose d'un câble à fibre optique sur la commune de Lesquerde pour le département des Pyrénées-Orientales.

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise le Conseil Départemental des PO à poser un câble à fibre optique sur la commune de Lesquerde pour le département des Pyrénées-Orientales,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention n° 2018LT9P-002 d'aménagement numérique du territoire des Pyrénées-Orientales,
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches utiles à cet effet

Demande de subvention pour la réparation du conduit de refoulement du forage

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il conviendrait de remplacer environ 100 mètres de conduit du refoulement de la station de pompage suite à une fuite.

Le coût de ces travaux s'élèverait à la somme de 6 762.75 € HT, soit 8 115.31 € TTC.

Après en avoir délibéré, et sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide :

- 1) **de demander** au Département et à l'Agence de l'eau une subvention aussi élevée que possible,
- 2) **de donner** mandat au Département pour percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage et à nous la reverser, en s'engageant à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations

3) **de prendre** acte que :

- l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides,

La durée totale de validité des subventions est fixée à trois ans

- 4) **de donner** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Décision modificative n° 08 - budget principal 2018

CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018

CREDITS A OUVRIR

| Chapitre | Article | Opération | Ventilation | Service | Nature | Montant |
|----------|---------|-----------|-------------|---------|--|-----------------|
| 011 | 60612 | | | | ENERGIE ELECTRICITE | 7 700,00 |
| 014 | 739223 | | | | Fonds de péréquation des ressources communale... | 177,00 |
| | | | | | | |
| | | | | | Total | 7 877,00 |

CREDITS A REDUIRE

| Chapitre | Article | Opération | Ventilation | Service | Nature | Montant |
|----------|---------|-----------|-------------|---------|-------------------------|------------------|
| 012 | 6413 | | | | PERSONNEL NON TITULAIRE | -2 877,00 |
| 012 | 6411 | | | | PERSONNEL TITULAIRE | -5 000,00 |
| | | | | | | |
| | | | | | Total | -7 877,00 |

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire donne la parole Monsieur Goma de la société Valeco afin de présenter le projet d'extension du parc éolien.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un cahier de doléances est ouvert à la mairie de Lesquerde et qu'elles ne doivent pas être inscrites de manière anonyme.

Fin de la séance du Conseil Municipal à 19h00.

**A Lesquerde,
Le 08 janvier 2019**

**Monsieur Le Maire
Jacques BARTHES**